



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001P00052726		1ere Gachée : 10:25 (1)	Date : 12/06/2026		Zone :		
Quantité : 0.00 m3			Réf. commande(2) :		Véhicule :		
Client : 1 DALLES		Chantier : DALLES 5212		Chauffeur :			
				Transport :			
				CONSEILS DE SECURITE:			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
RETOUR centrale				ATTENTE		Quantite Origine : 0.00 m3	
00:00				00:00		Quantite Restante : 0.00 m3	
						Livree Reelle : 0.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
5212SONDE		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (	
						Classe chlorure	
						0.40 %	
						Consistance(7)	
						SF1	
						Dmax	
						12	
Ciment(type et classe) CEM II/A-S 52,5 N CE CP2				Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)	
						300	
						Résistance caractéristique(4)	
						C 30/37	
Appellation commerciale : C30/37 XF1(F) D12 SF1 II 52				Carac. complementaire :			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
						Nom:	
						Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):							
Type et quantité:				Signature:			
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non